

Délibération 23-11

**SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE L'ITON (SMABI)**

Séance du 29 juin 2023	Nombre de délégués
Délibération n°23-11	En exercice : 7
Convocation : 23 juin 2023	Présents ou représentés : 6
Objet : Convention Groupe Mammalogique Normand	Absents : 1

L'An deux-mil-vingt-trois, le jeudi vingt-neuf juin, les membres du comité syndical, légalement convoqués en date du vingt-trois juin, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Conches-en-Ouche, afin de délibérer.
La séance est ouverte à 18H00 sous la présidence de M. Marcel SAPOWICZ.

Etaient présents :

Monsieur Marcel SAPOWICZ
Monsieur Gérard CHERON
Madame Martine SAINT-LAURENT
Monsieur François BRIZARD
Monsieur Christophe ALORY

Etaient présents sans voix délibératives :

Excusés :

Monsieur Frédéric CHOPIN (pouvoir à Monsieur SAPOWICZ)

TECHNIQUE

PARTENARIAT AVEC LE GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND (GMN)

M.SAPOWICZ présente la note technique du Groupe Mammalogique Normand. Celle-ci constitue une réponse à l'appel à projets « Eau & Biodiversité » de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui s'inscrit dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat de l'unité hydrographique Iton signé par l'Agence de l'eau avec les différents maîtres d'ouvrages portant ce contrat ainsi que les structures partenaires comme le Groupe Mammalogique Normand (GMN) dont l'objectif est de participer à la reconquête de la biodiversité de ce bassin versant.

La convention a pour but la mise en œuvre de stratégies opérationnelles d'actions ciblant les espèces de mammifères semi aquatiques et les espèces de chiroptères utilisant les milieux aquatiques et humides comme corridors écologiques, terrains de chasse ou gîtes. Ce projet se rapporte pleinement à l'axe 3 de l'appel à projets : « Protection, résilience et reconquête des espèces ».

Les objectifs :

- Améliorer les connaissances et recueillir des données sur le peuplement de ces espèces dans la vallée de l'Iton
- Réaliser un état des lieux complet sur la présence de certaines espèces peu connues jusqu'alors à l'échelle du bassin versant et déterminer les enjeux de conservation qui y sont liés lors des opérations de travaux et d'entretien de cours d'eau et zones humides,
- Assurer une meilleure résilience et reconquête de ces espèces sur le bassin versant de l'Iton
- Assurer une assistance technique auprès du SMABI, du Département (ENS) et des autres maîtres d'ouvrage du bassin versant de l'Iton pour la mise en place de pratiques de gestion adaptées et la réalisation d'actions de protection spécifique.

Cette opération se déroule sur 2 ans ; dans ce cadre, le SMABI s'engage à financer à hauteur de 3000 € par an, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie apportant quant à elle 80% de financement.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil syndical,

- **D'émettre** un avis favorable au partenariat avec le Groupe Mammalogique Normand
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer les documents administratifs relatifs à ce partenariat.

ADOPTÉ à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ

